

Pseudonym:

RWPREGT-26

P.19a

Witness Code: RWPREGT

ICTR-98-41-T
Exh. P.19(a)
Transcription: 11/09/2002.
EY.

RWANDA PRE-9 April '94 GVTS

Letter from the Minister of Interior and communal development to the President of the Republic of Rwanda

DOCUMENT INFORMATION			
Doc Type:	Letter	For Witness Statement:	
Doc Sources:	ICTR	Signature Date:	
Doc Location:		Interviewer 1:	
Doc Original No.:		Interviewer 2:	
Doc Date:	31-Jan-91	DOCUMENT CODING:	
Format:	Typewritten	Document code:	RWPREGT-26
Original language:	French	ICTR Number:	
Translation:		ERN Number:	K002-6171-74
ERN Translation:		Disclosure Code:	RWPREGT-26
		Disclosable:	Yes

Past Disclosure---Past Disclosure---Past Disclosure---Past Disclosure			
IN	Code Used	Date	Support
Bagosora	RWPREGT-26	12-Aug-02	No
Kabiligi	RWPREGT-26	12-Aug-02	No
Nsengiyumva	RWPREGT-26	12-Aug-02	No
Ntabakuze	RWPREGT-26	12-Aug-02	No

SECRET

REPUBLICA RWANDA
MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL
B.P. 446 KIGALI

Kigali le 31 Janvier 1991

N° 015/09.01/16

K0026171

A traiter par	AA
Date entrée	27 SEP 1991
N° Classement	027/04 09-01/16

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

OBJET :

Propositions de la réunion
des Préfets du 29/01/91
pour le maintien de la
sécurité et de la tran-
quillité publique.

Excellence Monsieur le Président,

C'est pour moi un grand devoir de
Vous transmettre sans tarder les propositions formulées par
la réunion des Préfets que j'ai dirigée le 29 Janvier 1991
au Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal.

Cette réunion avait pour objet
l'examen des mesures pratiques à prendre à tous les échelons
pour consolider la paix et garantir la tranquillité publique
dans cette période de guerre que vit le pays jour pour jour,
il y a exactement 4 mois et pour faire face à une situation
où la perspective d'une guerre civile généralisée à court
terme est devenue hautement probable si des mesures éner-
giques et efficaces ne sont pas prises.

- En tout, sept points ont été
examinés, à savoir :
- 1.- la situation de guerre prévalant dans les Préfectures
de RUHENGERI et de HYUMBA;
 - 2.- la protection des autorités civiles et militaires;
 - 3.- la garde des prisons et la sécurité des édifices publics;
 - 4.- la lutte contre l'infiltration ennemie;
 - 5.- la stabilité dans les écoles secondaires;
 - 6.- la prévention d'une guerre civile;
 - 7.- la coordination des informations et des activités
en matière de sécurité publique.

.../...

K0026172

Comme Vous le montre le compte-rendu joint à la présente, la réunion des Préfets a formulé des propositions variées et nombreuses dont l'application permettrait de juguler le spectre d'une guerre civile et d'anéantir vigoureusement les manœuvres de l'ennemi tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, à anéantir les manœuvres des terroristes IYEMMI et celles de l'opposition qui s'est développée à l'intérieur et qui est en train de miner le succès de tout l'effort consenti pour combattre et gagner rapidement la guerre perpétrée contre le pays depuis le 1er Octobre 1990.

Parmi les propositions formulées, il y en a dont l'application relève de Votre propre Autorité et que je Vous soumetts par conséquent pour suite appropriée.

1. Les Préfets proposent au Président de la République de mettre en place urgentement un Conseil Supérieur de la Défense Nationale qui rassemblerait une équipe de stratèges civiles et militaires devant constituer un comité national de crise chargé de conseiller le Président de la République en permanence et de coordonner toutes les actions nécessaires en matière de sécurité et de la défense nationales.
2. Les Préfets proposent au Président de la République d'instruire, clairement le Ministre de la Défense et celui de l'Intérieur en matière de protection des autorités civiles et militaires ainsi que des édifices publics devenus les cibles privilégiées de l'ennemi.
3. Les Préfets proposent au Président de la République d'instituer rapidement des mécanismes de concertation entre le Ministère de la Défense Nationale, le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communautaire et le Service Central de Renseignements afin de centraliser et de diffuser les informations nécessaires à la cohérence dans l'action en matière de sécurité et de tranquillité publique.
4. Les Préfets proposent au Président de la République de doter à très court terme les Préfectures d'un fonds affecté à la recherche des informations dans les pays voisins, utilisables pour conduire la guerre en cours.

.../...

K0026173

... Monsieur le Président, en
présentant de l'Excellence Monsieur le Président, à
la lecture du compte-rendu ci-joint de la réunion des Préfets,
pour espérer contre la perspective d'une guerre civile, Vous
constaterez Vous-même, à côté des quatre propositions que les
Préfets ont formulé à Votre adresse, qu'ils ont mis en évidence
l'immense danger que Vous Vous-même ne pouvez pas ignorer.

1- de lutter désormais et ouvertement contre ce qu'il
y a de plus dangereux de nos jours, l'effet d'entraînement qui fait peser
un danger grave contre l'indispensable cohésion des
Régions;
le Président, l'expression de la confiance et de la solidarité.
2- deerner et de lutter efficacement contre l'opposition
au régime qui, à l'intérieur du pays, lutte à l'ombre
et sous la couverture de l'opposition extérieure et
continue, au nom de l'ethnisme et du régionalisme extrém-
nistes, à saper tous les efforts faits pour combattre
et gagner la guerre, à saper les efforts consentis au
chapitre de la paix, de la sécurité et de la tranquillité
publiques, en ville et à la campagne notamment dans les
écoles secondaires.

Concernant ces deux derniers points
dont j'estime qu'ils relèvent d'une politique gouvernementale
même si le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal
est chargé de les exécuter, permettez-moi de solliciter d'ores
et déjà des instructions que Vous voudrez me donner en la
matière.

En outre, les Préfets insistent
auprès du Président de la République, pour que le Gouvernement
n'abandonne pas au seul Ministère de la Justice la gestion
complète du dossier IMKONYI, mais que le Gouvernement exerce
sur le dossier politique nécessaire pour que dans l'équité et
la sérénité de la justice, le déroulement des jugements ait
pour le pays des retombées politiques positives plutôt que
négatives.

.../...

VERSTADT

K0026174

Excellence Monsieur le Président, en me chargeant de Vous transmettre leurs propositions, leurs souhaits, leurs recommandations et leurs préoccupations en matière de sécurité et de tranquillité publiques en cette période de guerre, les Préfets m'ont chargé également de Vous renouveler solennellement leur indéfectible attachement à Votre politique de Paix et d'Unité, laquelle vous vous êtes efforcés de maintenir depuis l'indépendance de la République. Ils vous remercient de leur soutien et de leur contribution à poursuivre et à promouvoir cette politique.

En votre nom, Monsieur le Président, Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

MUHAMMAD Jean Marie Vianny
Ministre de l'Intérieur et
du Développement Communal



G.J. : Compte-rendu
de la réunion des
Préfets du 29/01/1991.

Participants :

- Monsieur le Ministre à la Présidence de la République
- Monsieur le Ministre de la Défense Nationale
- Monsieur le Ministre de la Justice
- Monsieur le Ministre des Affaires Internationales
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Coopération Internationale
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Préfecture (Sous)

✓ BUTAR, Yntro